Envoyé en préfecture le 10/02/2025

Reçu en préfecture le 10/02/2025

Publié le





ID: 069-216900522-20250130-25_11-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES IBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

23.01.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le

JEUDI 30 JANVIER 2025 à 20H00

DATE D'AFFICHAGE 31.01.2025

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de son Maire, Pascale BAY :

NOMBRE DE CONSEILLERS En exercice : 27

Présents: 22

Votants: 27

Secrétaire de séance

ETAIENTS PRESENTS:

Mmes. BAY, BALSA, FELIX, TRULLARD, FONTERET, GOETZMANN, GONZALEZ,

JOUSSE, MALLARD, NOYERIE

Mr Guillaume RENAULT

M.M. CHALANDON, DARGES, DEBIESSE, LAGRANGE, BADOIL, MARQUIER,

OBRECHT, PONT, RAVIER, RENAULT, RICHARD, SZOSTEK

ETAIENT EXCUSES

Mme Françoise BALLANSAT ayant donné procuration à Mme Michèle BALSA Mme Chrystel DEBARD ayant donné procuration à Mme Karine MALLARD Mme Odile DESPORTES ayant donné procuration à Mr Damien BADOIL

Mr Cyril MANIN ayant donné procuration à Mme Séverine FELIX

Mr Vivian SCHNEIDER ayant donné procuration à Mme Christine TRULLARD

DOSSIER 25/11 PLAN DE MOBILITE DES TERRITOIRES LYONNAIS

Madame le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal les faits suivant :

Le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise(SYTRAL) a arrêté son plan de mobilité pour les Territoires Lyonnais et l'a soumis pour avis a tous les acteurs concernés pour avis avant son adoption définitive.

Il comprend:

- L'organisation de la mobilité des personnes ;
- L'organisation du transport des marchandises :
- La circulation;
- Le stationnement.

Le Plan de Mobilité doit tenir compte de la diversité des composantes du territoire ainsi que des besoins de la population en lien également avec les territoires voisins.

Dans ce cadre La Communauté de Communes Beaujolais Saône Pierre Dorées est consultée en tant que Personne Publique Associée afin de rendre un avis non contraignant, relatif au projet du Plan de Mobilité du SYTRAL Mobilités, sous 3 mois (avant le 28/02/2025).

Le Plan de Mobilité, tel que soumis pour avis aux communes et à la CCBPD, résulte d'un travail partenarial associant les élus, un panel représentatif des habitants et les services techniques des EPCI membres. A ce titre, ce document qui a la lourde charge de fixer des objectifs ambitieux mais réalistes, sur un périmètre de 11 EPCI, aux caractéristiques variables, semble répondre de manière satisfaisante à cet exercice.

Si ce Plan de Mobilité est très complet et intègre parfaitement les grands axes structurants et les priorités identifiées par les instance Communautaires en terme de transport et de mobilité.il oublie certains axes et est trop centré sur les transports au sein la Métropole Lyonnaise et oublie les impératifs en terme de

Reçu en préfecture le 10/02/2025 Publié le



transports des secteurs ruraux et semi rura ID: 069-216900522-20250130-25_11-DE problématiques et que les secteurs très urbanisés.

Ainsi il a été constaté que :

- Le plan de Mobilité prévoit la mise en place systématique de sites propres pour les transports collectifs et mode doux alors que l'exiguïté des voies notamment dans les parties rurales de nos territoires ne vont pas forcement permettre cette extension
- Aucune ligne nouvelle de Bus ou d'extension de ligne n'est prévue sur le plan de mobilité pour desservir le secteur du beaujolais alors qu'on insiste sur l'importance de desserte Est/Ouest et de connexion multimodal.
- Même si l'objectif est la réduction de la voiture individuelle le Plan de Mobilité ne prend pas en compte la réalité de nos territoires semi ruraux ou le véhicule individuel est largement indispensable. Dans ces zones rurales le stationnement est donc également indispensable car le véhicule individuel encore incontournable. Aussi l'idée de réduire les places de stationnement et de supprimer la réalisation de places en épi ou en bataille n'est pas adapté à la réalité de nos villages.
- De la même manière si l'objectif de mettre les modes doux prioritaires sur les voies de circulations à l'intérieur des agglomérations a du sens pour les zones à fortes densités urbaines comme la métropole lyonnaise cela n'a pas de sens dans nos villages ruraux ou les déplacements entre 2 villages se font souvent encore en voiture individuelle.

Aussi, après délibération, les Membres du Conseil Municipal à l'unanimité avec 3 abstentions :

- DONNENT un avis favorable au plan de Mobilité des Territoires Lyonnais SOUS RESERVES qu'il soit amendé ainsi :
- En insistant sur la mise en place du renforcement de ligne de bus pour permettre un cadencement et une desserte efficace des mobilités Est/ouest et Nord/Sud du territoire du Beaujolais;
- La mise en place systématique de sites propres pour les transports collectifs et mode doux doit être conditionné à la possibilité technique de ces aménagements et non être un objectif obligatoire pour envisager une desserte dans les zones rurales et semi rurales.;
- Le stationnement en épi ou bataille doit encore pouvoir se faire au sein des centres des Communes rurales et semi rurales.;
- Il convient donc de favoriser les modes doux notamment en zone rurale et semi rurale sans contraindre les accès à la voiture individuelle dans ces zones, en ne rendant pas leurs voies prioritaires aux sein des centres villages ruraux et semi ruraux.

Ainsi fait et délibéré les jours impis et an que dessus.

Pascale BAY

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été publié le 31.01.2025 et transmis au représentant de l'Etat le

10 FEV. 2025